

Montreuil, le 14 janvier 2021

Lettre ouverte

Recrutement de 160 psychologues dans les CMP : le ministère de la santé se moque des psychologues et de la population !

Le Ségur de la santé n'a absolument pas pris en compte la profession de psychologue... ou si peu ! Face aux besoins de plus en plus pressants pour prendre en charge la santé psychique de nos concitoyens, le ministre annonce un renforcement des CMP (Pilier 4 mesure 31) par le recrutement de 160 psychologues (payés sur les fonds d'intervention régionaux) pour l'ensemble du territoire, soit 1,6 psychologues par département...

Les 14.500 psychologues hospitaliers pour 67.064.000 millions d'habitants (données INSEE) ont de longues listes d'attente et résistent autant que faire se peut à la pression du chiffre pour continuer à faire un travail de qualité.

Or, les structures de la psychiatrie publique (CMP, CMPI et CMPEA) ou du médico-social (CMPP pour enfants et adolescents notamment), déjà plus que saturées, sont les seuls lieux où la population générale peut accéder gratuitement à des psychothérapies. Celles-ci, dispensées essentiellement par des psychologues, nécessitent du temps, en moyenne entre 18 et 48 mois pour les cas les moins lourds.

Actuellement, les CMPP de Nouvelle Aquitaine ne peuvent plus réaliser des psychothérapies suite à la décision autoritaire de l'ARS. Cet arbitraire semble s'étendre à d'autres régions.

Le 24/12/2020, le ministère a aussi fait paraître un arrêté prévoyant dans le cadre du parcours de soin en oncologie la prise en charge d'un accompagnement psychologique sur prescription médicale. Celui-ci devra comprendre un bilan de 45€ suivi au maximum de 6 séances d'une demi-heure à 22€ chacune, pour un montant total plafonné à 180€ par an. Sous réserve que le médecin ne préfère pas un suivi diététique ou une activité physique adaptée car le forfait de 180€ concerne, au choix, les prises en charges

diététiques ou psychologiques ou d'activité physique...

L'actualité récente a mis en lumière la précarité des étudiant-e-s et leurs difficultés psychologiques. Malheureusement ils sont aussi confrontés à l'indigence des centres de santé universitaires au sein desquels les postes de psychologues pour venir en soutien de cette population font défaut.

Il semble que, pour notre ministre de la santé, les psychothérapies et les thérapies de soutien psychologiques soient encore des soins de confort auxquels auront accès ceux qui peuvent se les payer ! En attendant, les généralistes, dans ce contexte pandémique fortement anxiogène, prescrivent encore davantage de psychotropes faute de solutions alternatives. Ce même ministère déplorera « en même temps » que les français en consomment de manière excessive !

A l'heure d'une crise majeure de la santé mentale dont médecins, politiques et médias s'accordent à admettre l'ampleur présente et à venir, la reconnaissance et le renforcement de la place des psychologues est plus que jamais un enjeu de santé publique.

Pour que toute la population, sur l'ensemble du territoire et sans discrimination de moyens, ait, dans une pluralité des approches, un accès direct aux soins psychologiques, nous demandons :

- des recrutements à la hauteur des besoins réels dans les CMP, CMPI et CMPEA et établissements conventionnés ;

- la prise en charge par l'assurance maladie des actes des psychologues en libéral ou en secteur privé.

Depuis l'élection du Président Macron nous n'avons eu aucune concertation malgré plusieurs demandes, nous réclamons, maintenant de manière urgente, à être reçus au ministère afin d'ouvrir des négociations.

Isabelle SEFF et Gilles METAIS co-animateurs du collectif national des psychologues UFMICT-CGT

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 / 87 57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.sante.cgt.fr/ • e-mail : ufmict@sante.cgt.fr